

# Plan stratégique de l'UNHCR pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement

2008 - 2012



**UNHCR**

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## Table of contents

Résumé d'orientation .....	VI 1
Introduction .....	VI 3
Buts et objectifs .....	VI 4
Stratégies et indicateurs de performance .....	VI 5
Tableau 1 : Principales stratégies et indicateurs de performance .....	VI 6
Tableau 2 : Aperçu des indicateurs de performance .....	VI 10

## Liste des acronymes

CDC	Centers for Disease control and Prevention
DOS	Division des services opérationnels
IST	Infection sexuellement transmissible
MSRP	Projet de renouvellement des systèmes de gestion
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PDI	Personnes déplacées internes
PE	Partenaire d'exécution
PO	Partenaire opérationnel
PPE	Prophylaxie post-exposition
S&I	Normes et indicateurs
SAM	Cartographie OMS des services disponibles
SFP	Programme Finance et Solidarité (OIT) Programme d'alimentation complémentaire
Sida	Syndrome de l'immunodéficience acquise
SIS	Système d'information sanitaire
TFP	Programme d'alimentation thérapeutique
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNHCR	Haut- Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience acquise
VS	Violence sexospécifique
WASH	Eau, assainissement et hygiène

## RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Le Plan stratégique en matière d'eau et d'assainissement (2008-2012) décrit dans les grandes lignes les principaux objectifs et stratégies mis en œuvre par l'UNHCR dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de son mandat de protection des réfugiés, des personnes déplacées internes et des autres personnes relevant de sa compétence. Le Plan stratégique vise à s'inscrire en complément des Normes et Indicateurs de l'UNHCR spécifiques aux secteurs de l'eau et de l'assainissement (UNHCR's Standards and Indicators [S&I] Handbook 2006), des Objectifs du Millénaire pour le Développement, de l'Initiative de réforme humanitaire lancée par les Nations Unies, du droit à une eau saine reconnu sur le plan international ainsi qu'à d'autres engagements mondiaux et processus en cours dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Le Plan stratégique reconnaît la nécessité d'une coordination étroite entre les services sectoriels essentiels de l'UNHCR, notamment en matière de protection des personnes, de services communautaires, de santé, de nutrition, de sécurité alimentaire, d'abris, de lutte contre le VIH/SIDA, d'environnement et d'éducation. Les liens entre ces différents domaines permettront d'assurer une approche intégrée de l'ensemble des secteurs techniques couverts par la Section de santé publique et du VIH de l'UNHCR ainsi qu'avec d'autres divisions de l'UNHCR. Le Plan stratégique a été conçu en vue d'orienter les opérations menées dans les camps, les zones urbaines et autres zones situées en dehors des camps, ainsi que dans les domaines de l'intégration locale et du rapatriement dans les foyers au cours de la période 2008-2012 (voir Principes directeurs 2008-2012).

## OBJECTIF STRATÉGIQUE GÉNÉRAL

Soutenir et promouvoir les politiques et programmes d'eau et d'assainissement afin de réduire la morbidité et la mortalité et d'améliorer la qualité de vie des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés ainsi que des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX DE L'UNHCR EN MATIÈRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

- 1. Protection:** Assurer aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR le respect de leur droit humanitaire à un accès équitable à des services fiables et suffisants d'approvisionnement en eau et d'assainissement
- 2. Coordination et intégration :** Assurer une coordination, une promotion et une intégration efficaces des politiques et programmes d'approvisionnement en eau menés selon une approche multisectorielle en faveur des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR grâce au renforcement et à l'élargissement de partenariats stratégiques avec les principales parties prenantes.
- 3. Prévention :** Faire diminuer la transmission des maladies résultant de l'insuffisance de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en mettant en œuvre des politiques et programmes d'eau et d'assainissement appropriés, fiables, accessibles et suffisants tout en encourageant la participation communautaire.
- 4. Mise en œuvre des opérations :** Assurer l'efficacité de la mise en place, du suivi et du fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en collaboration avec les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR et d'autres parties prenantes bénéficiant directement de ces services
- 5. Des solutions durables :** s'assurer que tous les éléments des services d'eau et d'assainissement s'intègrent ou se réintègrent aux opérations menées sur le terrain afin garantir la pérennité des solutions.
- 6. Création de capacités et formation :** Créer et renforcer les connaissances et les capacités spécifiques relatives à l'eau et à l'assainissement et fournir les outils techniques nécessaires aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ainsi qu'aux personnels travaillant à leurs côtés.
- 7. Estimations, suivi, évaluation et recherche opérationnelle :** Contrôler l'avancement des programmes d'eau et d'assainissement de façon régulière et en faire rapport afin fournir les informations nécessaires à la planification programmatique ainsi qu'à sa mise en œuvre en temps utile ; évaluer la performance et les réussites des programmes ; et élaborer et mettre en œuvre des recherches opérationnelles concernant les nouvelles approches et technologies du secteur de l'eau et de l'assainissement.

## INTRODUCTION

L'accès à de l'eau propre et l'amélioration de l'assainissement sont essentiels à la vie, à la santé et à la dignité. Ce sont donc des droits humains de base. La Déclaration universelle des droits de l'homme déclarait en 1948, à l'article 25 que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille ». L'Observation générale No 15 du « Droit à l'eau », édictée en 2002 par le Conseil Economique et Social des Nations Unies, élargit quant à elle cette notion aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en indiquant dans son alinéa f), page 8 que «les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées dans leur propre pays et celles qui retournent dans leur foyer doivent disposer d'un approvisionnement en eau adéquat, indépendamment du fait qu'ils vivent dans des camps ou dans des zones urbaines et .. doivent avoir accès à l'eau au même titre et dans les mêmes conditions que les nationaux ».

L'approvisionnement en eau propre en temps opportun et en quantité suffisante des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR revêt une importance toute particulière si l'on songe que ces personnes doivent souvent faire face à la discrimination et à la difficulté d'exercer pleinement leurs droits et qu'elles sont souvent des proies faciles de l'exploitation. L'assainissement est tout aussi important, qu'il s'agisse notamment de la gestion de l'élimination des déchets humains, des déchets solide et des déchets médicaux, ainsi que de l'évacuation des eaux usées ou encore de la lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles tels que moustiques, rats, souris et mouches. La mise en œuvre des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement doit s'accompagner d'une promotion de l'hygiène appropriée ainsi que d'activités concrètes permettant la prévention efficace des maladies et de la mortalité.

Le Plan Stratégique de l'UNHCR en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement décrit la vision, les objectifs stratégiques et les principales stratégies mis en œuvre par l'UNHCR pour intégrer pleinement des politiques et des programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement dans son mandat général de protection des réfugiés et des personnes relevant de sa compétence. Le plan fournit également des indicateurs de base devant permettre de mesurer les progrès à la lumière des objectifs stratégiques afin de s'assurer que l'UNHCR réalise des normes et indicateurs internes tout en répondant aux normes internationales.

Les bases du Plan stratégique pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement 2008-2012 sont jetées dans les ouvrages suivant :

- UNHCR, Water Manual for Refugee Situations, 1992
- (UNHCR, Manuel des situations d'urgences (sections 14 et 15), 3<sup>e</sup> édition, UNHCR, 2007)
- OMS, Directives de qualité pour l'eau de boisson (sous presse). Vol. 1, Recommendations 3<sup>e</sup> éd.
- UNHCR, Lutte antivectorielle dans les situations d'urgence, 1997
- Loughborough University, UK, Emergency Sanitation, Water, Engineering and Development Centre, 2002
- Loughborough University, UK, Excreta Disposal in Emergencies, Water, Engineering and Development Centre, 2007
- Nations Unies, ECOSOC Observation générale No 15, le droit à l'eau, 2002
- UNESCO, Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, L'eau une responsabilité partagée, 2<sup>e</sup> Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, 2006

L'approvisionnement en eau et l'assainissement sont également explicitement mentionnés dans les objectifs stratégiques globaux pour 2008-2009 (voir Encadré 1)<sup>1</sup>

### **Encadré 1. L'eau et l'assainissement dans les objectifs stratégiques globaux de l'UNHCR**

**Objectif stratégique global 3** - Assurer le bien-être socio-économique des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, en donnant la priorité à :

- 3.1** La réduction de la malnutrition et des risques majeurs menaçant la santé des populations prises en charge, notamment le paludisme, le VIH et le SIDA et l'insuffisance de services de santé reproductive.
- 3.2** La diminution de la vulnérabilité et l'amélioration de la qualité de vie, en particulier dans les secteurs de l'eau, des abris et de l'assainissement.
- 3.5** La création d'opportunités d'autosuffisance par le biais d'une approche communautaire.

**Objectif stratégique global 4** - Faire face aux situations d'urgence en temps opportun et avec efficacité, en donnant la priorité à :

- 4.2** La satisfaction des besoins des femmes, des enfants et des groupes présentant une vulnérabilité particulière dans les situations d'urgence.

#### **Objectifs de performance :**

- 4.2.2.** Les interventions d'urgence en matière de protection et d'assistance au cours des trois premiers mois d'une crise tiendront davantage compte des critères d'âge, de sexospécificité et de diversité, et comprendront des interventions spécifiques en faveur des femmes, des enfants et des groupes présentant une vulnérabilité particulière.

Une évaluation provisoire de tous les indicateurs et objectifs présentés dans ce plan sera entreprise fin 2009.

## **BUTS ET OBJECTIFS**

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE GÉNÉRAL :**

Soutenir et promouvoir des politiques et programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement favorisant la réduction de la morbidité et de la mortalité ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des réfugiés, des PDI, des rapatriés et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.

### **Objectifs stratégiques de l'UNHCR en matière d'eau et d'assainissement :**

- 1. Protection:** Assurer aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR le respect de leur droit à un accès suffisant et sûr à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement
- 2. Coordination et intégration :** Assurer une coordination, une promotion et une intégration efficaces des politiques et programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement menés dans le cadre de l'approche multisectorielle en faveur des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en renforçant et élargissant les partenariats stratégiques avec les principales parties prenantes.
- 3. Prévention :** Faire diminuer la transmission de maladies résultant de l'insuffisance de services d'eau et d'assainissement en mettant en œuvre des politiques et programmes relatifs à l'eau et l'assainissement qui soient appropriés, fiables, accessibles et suffisants tout en privilégiant la participation communautaire.

<sup>1</sup> UNHCR, Budget-programme biennal pour 2008-2009 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Rapport du Haut Commissaire, A/AC.96/1040, 12 septembre 2007, Cinquante-huitième session

- 4. Mise en œuvre des opérations :** Assurer l'efficacité de la mise en place, du suivi et du fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en collaboration avec les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR et d'autres parties prenantes bénéficiant directement de ces services
- 5. Des solutions durables :** s'assurer que tous les éléments des services d'eau et d'assainissement s'intègrent ou se réintègrent aux opérations menées sur le terrain afin garantir la pérennité des solutions.
- 6. Création de capacités et formation :** Créer et renforcer les connaissances et les capacités spécifiques relatives à l'eau et à l'assainissement et fournir les outils techniques nécessaires aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ainsi qu'aux personnels qui travaillent à leurs côtés.
- 7. Estimations, suivi, évaluation et recherche opérationnelle :** Contrôler l'avancement des programmes d'eau et d'assainissement de façon régulière et en faire rapport afin fournir les informations nécessaires à la planification programmatique ainsi qu'à sa mise en œuvre en temps utile ; évaluer la performance et la réussite des programmes sur la base d'une approche gestionnaire fondée sur les résultats ; élaborer et mettre en œuvre des recherches opérationnelles concernant les nouvelles approches et technologies du secteur de l'eau et de l'assainissement.

## STRATÉGIES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'UNHCR évaluera ses progrès au cours de la période 2008-2012 au regard de ces objectifs en se fondant sur un système rigoureux de suivi et d'évaluation mis en œuvre aux niveaux régional et national. Les résultats de cet exercice seront rassemblés et feront l'objet de rapports périodiques au niveau global. Les 36 indicateurs essentiels présentés plus loin serviront à mesurer l'ensemble des progrès en référence avec chacun des objectifs stratégiques. Chacun de ces indicateurs en suggère de nombreux autres qui pourraient être mis en œuvre, par exemple des indicateurs de suivi des performances des programmes, qui ne figurent pas nécessairement dans le présent document, mais dont un grand nombre sont régulièrement recueillis et utilisés à l'échelon des pays. La réalisation des objectifs stratégiques devra pouvoir se fonder sur un certain niveau de responsabilité aux divers échelons des instances gouvernantes. Ce sens des responsabilités revêtira la plus grande importance au niveau national et sur le terrain, lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre les cycles de planification programmatique et la diffusion permanente des informations

Le tableau 1 donne un aperçu des stratégies et des indicateurs de performance. Il fournit des définitions explicites ainsi que des informations essentielles sur la manière dont les indicateurs seront mesurés aux niveaux global, régional et des opérations dans les pays.

Le tableau 2 donne un aperçu de la manière dont les indicateurs de performance seront portés à la connaissance des personnes concernées. Ces informations porteront sur les objectifs, la périodicité, l'applicabilité des objectifs stratégiques et les procédures de mesures.

Les données sur l'eau et l'assainissement diffusées par l'UNHCR proviendront des sources suivantes :

1. UNHCR, Système d'information sanitaire (SIS) du HCR
2. UNHCR, Guide des normes et indicateurs
3. UNHCR, Rapports annuels de protection
4. UNHCR, Objectifs stratégiques globaux
5. Missions d'évaluation conjointes menées avec d'autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et enquêtes sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement
6. UNHCR, Système financiers utilisant le Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP)

**Tableau 1: Principales stratégies et indicateurs de performance**

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: PROTECTION</b>	Assurer aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR le respect de leur droit à l'accès équitable à de l'eau saine et à des services suffisants d'assainissement
<b>Principales stratégies</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
(1.1) Réduire le nombre de cas de maladies provenant de l'insuffisance de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en mettant en œuvre des politiques et des programmes efficaces permettant de créer de tels services	(1.1.1) Mortalité proportionnelle due à la diarrhée liquide (Statistique brute, moins de 5 ans) (1.1.2) Morbidité proportionnelle due à la diarrhée liquide (Statistique brute, moins de 5 ans) (1.1.3) Incidence de la diarrhée liquide (Statistique brute, moins de 5 ans)
(1.2) Réduire l'incidence de la violence sexospécifique (VS) dans le domaine de l'approvisionnement en eau de l'assainissement	(1.2.1) Dans les cas où des bains publics sont nécessaires, un nombre suffisant de cabines sont mises à disposition, et les cabines pour hommes et pour femmes sont séparées. On s'assure également qu'elles sont utilisées équitablement et de façon appropriée.
(1.3) Assurer un accès équitable à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement	(1.3.1) % de camps disposant de > de 20L d'eau par personne et par jour (1.3.2) % de camps où ≤ de 80 personnes se partagent un robinet utilisable, ou ≤ de 200 personnes se partagent une pompe à main ou un puits (1.3.3) % de camps où l'accès à des latrines familiales est > de 80% (phase stable)
Les indicateurs 1.5.1 et 1.5.2 du Plan stratégique sur le VIH et le SIDA sont également valables dans ce contexte	

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2: COORDINATION ET INTÉGRATION</b>	Les politiques et les programmes d'assainissement sont intégrés dans une approche multisectorielle en faveur des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR grâce à une coordination et à un plaidoyer efficaces. Pour ce faire, les partenariats stratégiques avec des parties prenantes clés sont élargis et renforcés
<b>Principales stratégies</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
(2.1) S'assurer que les politiques et programmes d'eau et d'assainissement en faveur des PDI sont coordonnés avec les processus de réforme humanitaire et intégrés à cette réforme	(2.1.1) % de bureaux nationaux du HCR siégeant en permanence dans les réunions du module de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) organisées par les pays inclus dans le module. <sup>2</sup> (2.1.2) % de participation du HCR aux réunions ou autres événements organisés par WASH à l'échelle mondiale
(2.2) Renforcer la capacité de coordination et de contrôle du HCR en matière d'eau et d'assainissement relativement aux parties prenantes concernées (notamment : autorités du pays hôte, PE et des OP, ainsi que les représentants des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR).	(2.2.1) Nombre de coordinateurs de santé publique du HCR et/ou membres du personnel de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (2.2.2) Nombre annuel de réunions de coordination de la santé publique intégrant des éléments relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement (2.2.3) % d'experts de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dépêchés par nos partenaires comparé au nombre de demandes du HCR.
(2.3) S'assurer que des ressources suffisantes seront fournies pour soutenir les activités du HCR dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	(2.3.1) Quantité des ressources consacrées par le HCR à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement (USD/personne/année)
(2.4) S'assurer que les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR prennent part aux diverses évaluations participatives ainsi qu'aux analyses portant sur l'âge, le sexe et la diversité qui se déroulent pendant le cycle de gestion des opérations menées par le HCR	(2.4.1) % de pays ayant organisé des évaluations participatives en tant que partie intégrante du cycle de gestion des opérations

<sup>2</sup> Un module est un groupe d'agences, d'organisations et/ou d'institutions qui unissent leurs mandats spécifiques afin de travailler à l'accomplissement d'objectifs communs. L'objectif des modules est de promouvoir l'accomplissement en temps utile de résultats efficaces et prévisibles tout en améliorant la responsabilité et le leadership. Onze modules ont été mis en place à travers le monde, dont chacun est emmené par une agence principale couvrant divers secteurs tels que la protection, la coordination et la gestion des camps l'éducation, les abris, la santé, ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

**Tableau 1: Principales stratégies et indicateurs de performance (cont.)**

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: PRÉVENTION</b>	Réduire le nombre de cas de maladies provenant de l'insuffisance des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en mettant en œuvre des politiques et des programmes eau/d'assainissement appropriés, fiables, accessible et suffisants mettant l'accent sur la participation communautaire
<b>Principales stratégies</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
(3.1) Fournir, en cas de situation d'urgence, des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement minimaux et agréés sur le plan international aux personnes relevant de la compétence du HCR	(3.1.1) % de familles recevant > de 250 g de savon par personne et par mois (3.1.2) % de camps où ≤ de 20 personnes se partagent une latrine ou un trou d'aisance (3.1.3) % de camps notifiant zéro coliforme fécal aux 100ml au point de distribution de l'eau Voir aussi 1.3.1-1.3.3.
(3.2) Assurer la participation des groupes vulnérables et leur donner accès à la mise en place ainsi qu'à la maintenance des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.	(3.2.1) % de la population vivant à une distance maximale de 200m des points d'eau (3.2.2) % de la population vivant à une distance maximale de 50 m des latrines Voir aussi 1.2.1-1.2.3.
(3.3) Mettre au point des plans de préparation aux épidémies qui tiennent compte des maladies d'origine hydrique	(3.3.1) % de camps/programmes disposant de mesures de préparation aux épidémies , incluant les maladies d'origine hydrique
(3.4) Améliorer la promotion de l'hygiène	(3.4.1) % d'interventions des comités de l'eau et de l'assainissement du HCR lors d'opérations reposant sur une participation équivalente d'hommes et de femmes (3.4.2) % de camps bénéficiant des services d'un spécialiste de la promotion de l'hygiène pour 500 personnes Voir aussi 1.1.1-1.1.3, 3.1.1, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2.
(3.5) Lutter contre les vecteurs de maladies au moyen de mesures environnementales conviviales et de l'amélioration des pratiques de gestion des déchets	(3.5.1) % d'habitations salubres après que l'épandage d'insecticide a été utilisé pour lutter contre les épidémies ou à titre de prévention (3.5.2) % de camps où ≤ 500 personnes se partagent une décharge publique
Les indicateurs 1.2.1 et 1.2.2 du Plan stratégique de lutte contre le paludisme s'appliquent	

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 4: GESTION DES OPÉRATIONS</b>	Mettre en place, entretenir et exploiter efficacement les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en collaboration avec les personnes relevant de la compétence du HCR et d'autres parties prenantes bénéficiant directement de ces services
<b>Principales stratégies</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
(4.1) Améliorer et mettre en œuvre les plans de gestion des opérations relatives aux installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement du HCR	(4.1.1) % de systèmes de distribution d'eau immobilisés au total ≥ de 3 jours par mois et/ou dont la distribution serait interrompue plus d'un jour de suite Voir aussi 1.1.1-1.1.3, 1.3.1-1.3.3, 3.1.1-3.1.3.
(4.2) Mettre en service des comités de l'eau et de l'assainissement ainsi que du personnel de soutien en vue de surveiller et d'améliorer la performance des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement	(4.2.1) % d'interventions prioritaires bénéficiant de la collaboration de personnels de l'eau et de l'assainissement compétents et dévoués afin d'assurer la qualité technique de ces secteurs Voir aussi 3.4.1, 3.4.2.
(4.3) Faire face aux situations d'urgence avec efficacité et en temps opportun	Voir (2.2.3).

**Tableau 1: Principales stratégies et indicateurs de performance (cont.)**

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 5: DES SOLUTIONS DURABLES</b>	S'assurer que les opérations d'intégration ou de réintégration locales prévoient l'intégration d'activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin de garantir la durabilité des solutions
<b>Principales stratégies</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
(5.1) Plaider en faveur de politiques et de programmes locaux d'intégration et de rapatriement et les mettre en œuvre en s'assurant que ces politiques et programmes comprennent des interventions de prévention et de traitement relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement	(5.1.1) % d'opérations pour lesquelles des plans d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été conçus et intégrés dans les stratégies de retrait (zones d'intégration ou zones de rapatriement)
(5.2) Coordonner et échanger les informations disponibles sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement avec les gouvernements, les institutions des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires pendant les opérations de rapatriement	(5.2.1) % d'opérations majeures de rapatriement recueillant et échangeant des informations sur les zones de rapatriement des personnes relevant de la compétence du HCR avec le gouvernement et les organisations participant aux programmes
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 6: CRÉATION DE CAPACITÉS ET FORMATION</b>	Créer et renforcer les connaissances et les compétences spécifiques relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et fournir les outils techniques nécessaires aux personnes relevant de la compétence du HCR et des personnels travaillant à leurs côtés
<b>Principales stratégies</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
(6.1) Former le personnel de santé du HCR et de ses partenaires aux mesures essentielles à prendre pour améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et lui fournir les outils et les directives nécessaires	(6.1.1) % d'activités de formation au titre desquelles des modules d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont intégrés et délivrés en fonction d'un nombre prédéterminé Voir aussi 2.1.1, 2.1.2, 2.2.2, 2.4.1.
(6.2) Améliorer la capacité des personnes relevant de la compétence du HCR à participer à la conception, à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement	(6.2.1) % de pays préparant des rapports à l'intention de l'UNHCR sur la formation à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement Voir aussi 2.4.1, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2, 4.2.1.

**Tableau 1: Principales stratégies et indicateurs de performance (cont.)**

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 7: ESTIMATIONS, SURVEILLANCE, SUIVI ET EVALUATION, RECHERCHE OPERATIONNELLE</b>	<p>Suivre régulièrement le déroulement des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les régions où vivent des personnes relevant de la compétence du HCR et en faire rapport afin de fournir des informations utiles pour la planification programmatique et la mise en œuvre en temps opportun ;</p> <p>Evaluer les performances et les résultats des programmes selon une approche gestionnaire fondée sur les résultats ; et</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre une recherche opérationnelle se fondant sur des approches et des technologies nouvelles dans les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement</p>
<b>Principales stratégies</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
(7.1) Réaliser des estimations de la situation de l'eau et de l'assainissement fondées sur l'utilisation de listes de contrôle normalisées	(7.1.1) % d'estimations de la situation de l'eau et de l'assainissement entreprises au cours de la phase initiale de l'urgence
(7.2) Recueillir et analyser de façon régulière des données essentielles sur les performances et les résultats obtenus dans le domaine de l'eau et l'assainissement	(7.2.1) % d'interventions en faveur des réfugiés fonctionnant sur la base du SIS, tel que mis au point grâce aux rapports mensuels reçus par le HCR
(7.3) Evaluer les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement de façon régulière	(7.3.1) % de camps/programmes opérant dans des environnements stables ayant évalué la portée et la qualité de leurs services d'eau et d'assainissement tous les 2 ans
(7.4) Mener des recherches opérationnelles sur l'eau et l'assainissement en vue d'orienter la mise en œuvre programmatique ou de résoudre les problèmes ayant été identifiés au sein des programmes	(7.4.1) Nombre des programmes ayant mené des recherches opérationnelles définies en tant qu'investigations ponctuelles entreprises en vue d'apporter des informations utiles à la planification programmatique ou de résoudre des problèmes identifiés au sein des programmes

**Tableau 2: Aperçu des indicateurs de performance**

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Objectif <sup>3</sup>	Péodicité	Objectifs stratégiques	Source des mesures	Environnement: Camp, Non- camp <sup>4</sup>
(1.1.1) Mortalité proportionnelle due à la diarrhée liquide (Statistique brute, moins de 5 ans)	Variable	Mensuelle, annuelle	1,3,4	SIS	Camp
(1.1.2) Morbidité proportionnelle due à la diarrhée liquide (Statistique brute, moins de 5 ans)	Variable	Mensuelle, annuelle	1,3,4	SIS	Camp Non-camp
(1.1.3) Incidence de la diarrhée liquide (Statistique brute, moins de 5 ans)	Variable	Mensuelle, annuelle	1,3,4	SIS	Camp
(1.2.1) Des toilettes sont installées dans chaque foyer et/ou ménagées séparément par sexe	100%	Annuelle	1,3	Enquête sur l'eau et l'assainissement	Camp
(1.2.2) Nombre de cas de VS notifiés, ventilés par type, âge et sexe	Variable	Mensuelle, annuelle	1,3	Bureaux nationaux SIS Rapports de protection annuels	Camp Non-camp
(1.2.3) Dans les cas où des bains publics sont nécessaires, un nombre suffisant de cabines sont mises à disposition, et les cabines pour hommes et pour femmes sont séparées.	100%	Annuelle	1,3	Enquête sur l'eau et l'assainissement	Camp
(1.3.1) % de camps disposant de > de 20L d'eau par personne et par jour	>80%	Annuelle	1,3,4	Enquête sur l'eau et l'assainissement S&I (normes et indicateurs)	Camp
(1.3.2) % de camps où ≤ 80 personnes se partagent un robinet utilisable, ou ≤ 200 personnes se partagent une pompe à main ou un puits	>75%	Annuelle	1,3,4	Enquête sur l'eau et l'assainissement	Camp
(1.3.3) % de camps où l'accès à des latrines familiales est > de 80% (phase stable)	>90%	Annuelle	1,3,4	S&I	Camp
(2.1.1) % de bureaux nationaux du HCR participant en permanence aux réunions de groupe du WASH dans les pays organisés en « modules » <sup>5</sup>	>75%	Annuelle	2,6	Bureaux nationaux	Camp Non-camp
(2.1.2) % de participation du HCR aux réunions et événements du WASH organisés à l'échelle mondiale	>90%	Annuelle	2,6	Rapports du siège	Sans objet

3 L'objectif se réfère au niveau que l'UNHCR se propose d'atteindre d'ici fin 2012. Il est fondé sur la situation actuelle et sur ce que le HCR estime qu'il est possible de réaliser.

4 Se réfère au lieu où l'indicateur sera mesuré **pour la première fois**. Il se peut cependant qu'il faille procéder d'un autre manière selon le contexte. Toutes les enquêtes démographiques peuvent en principe être entreprises dans des zones de camps ou de non-camps ; mais elles sont actuellement réalisées principalement dans les zones de camps. Cette situation pourrait bien entendu évoluer avec le temps.

5 Un module est un groupe d'agences, d'organisations et/ou d'institutions qui unissent leurs mandats spécifiques afin de travailler à l'accomplissement d'objectifs communs. L'objectif des modules est de promouvoir l'accomplissement en temps utile de résultats efficaces et prévisibles tout en améliorant la responsabilité et le leadership. Onze modules ont été mis en place à travers le monde, dont chacun est emmené par une agence principale couvrant divers secteurs tels que l'éducation, les abris, les télécommunications, l'aide alimentaire ainsi que la santé et l'assainissement.

**Tableau 2: Aperçu des indicateurs de performance (cont.)**

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Objectif <sup>3</sup>	Périoricité	Objectifs stratégiques	Source des mesures	Environnement: Camp, Non- camp <sup>4</sup>
(2.2.1) Nombre de coordonnateurs de santé publique du HCR et/ou membres du personnel de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement	Variable	Annuelle	2	Bureaux nationaux Bureaux régionaux Siège	Camp Non-camp
(2.2.2) Nombre annuel de réunions de coordination de la santé publique intégrant des éléments relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement	100%	Annuelle	2,6	Bureaux nationaux Bureaux régionaux Siège	Camp Non-camp
(2.2.3) % d'experts et de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dépêchés par nos partenaires comparé au nombre de demandes du HCR	>75%	Annuelle	2,4	Siège	Camp Non-camp
(2.3.1) Quantité des ressources consacrées par le HCR à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement (USD/personne/année)	Variable	Annuelle	2	MSRP	Camp Non-camp
(2.4.1) % de pays ayant organisé des évaluations participatives en tant que partie intégrante du cycle de gestion des opérations	>80%	Annuelle	2,6	Bureaux nationaux	Camp Non-camp
(3.1.1) (3.1.1)% de familles recevant > 250 g de savon par personne et par mois	>90%	Annuelle	1,3,4	Enquête sur l'eau et l'assainissement	Camp
(3.1.2) (3.1.2)% de camps où ≤ 20 personnes de partagent une latrine ou un trou d'aisance	>90%	Annuelle	1,3,4	Enquête sur l'eau et l'assainissement S&I	Camp
(3.1.3) % de camps notifiant zéro coliforme fécal pour 100ml au point de distribution de l'eau	>75%	Annuelle	1,3,4	Enquête sur l'eau et l'assainissement S&I	Camp
(3.2.1) % de la population vivant à une distance maximale de 200m des points d'eau	>80%	Annuelle	1,3	Enquête sur l'eau et l'assainissement S&I	Camp
(3.2.2) % de la population vivant à une distance maximale de 50m des latrines	>80%	Annuelle	1,3	Enquête sur l'eau et l'assainissement	Camp
(3.3.1) % de camps/programmes disposant de mesures de préparation aux épidémies et qui tiennent compte des maladies hydriques	>80%	Annuelle	1,6	Bureaux nationaux	Camp
(3.4.1) % d'interventions des comités de l'eau et de l'assainissement de l'UNHCR lors d'opérations reposant sur une participation équivalente de femmes et d'hommes	>90%	Annuelle	1,3,4,6	Enquête sur l'eau et l'assainissement	Camp
(3.4.2) % de camps bénéficiant des services d'un spécialiste de la promotion de l'hygiène pour 500 personnes	>75%	Annuelle	1,3,4,6	Enquête sur l'eau et l'assainissement	Camp
(3.5.1) % d'habitations salubres après que l'épandage d'insecticide a été utilisé pour lutter contre les épidémies ou à titre de prévention	>80%	Annuelle	3	Bureaux nationaux Enquête sur la distribution de moustiquaires imprégnées (LLIN)	Camp
(3.5.2) % de camps où ≤ 500 personnes se partagent une décharge publique	>90%	Annuelle	3	Enquête sur l'eau et l'assainissement S&I	Camp

**Tableau 2: Aperçu des indicateurs de performance (cont.)**

INDICATORS OF ACHIEVEMENT	Target <sup>3</sup>	Periodicity	Strategic Objectives	Source of Measurement	Setting: Camp, Non-camp <sup>4</sup>
(4.1.1) % de systèmes de distribution d'eau immobilisés au total pendant $\geq$ 3 jours par mois et/ou dont la distribution serait interrompue plus d'un jour de suite	<15%	Annuelle	1,3,4	Enquête sur l'eau et l'assainissement	Camp
(4.2.1) % d'interventions prioritaires bénéficiant de la collaboration de personnels de l'eau et de l'assainissement compétents et dévoués permettant d'assurer la qualité technique de ces secteurs	100%	Annually	3,4,6	Bureaux nationaux Siège	Camp Non-camp
(5.1.1) % d'opérations pour lesquelles des plans d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été conçus et intégrés dans les stratégies de retrait (zones d'intégration ou zones de rapatriement)	100%	Annuelle	5,2	Bureaux nationaux	Camp Non-camp
(5.2.1) % d'opérations majeures de rapatriement recueillant et échangeant des informations relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement sur les zones de rapatriement des personnes relevant de la compétence du HCR avec le gouvernement et les organisations participant aux programmes	100%	Annuelle	5,2	Bureaux nationaux	Camp Non-camp
(6.1.1) % d'activités de formation intégrant les modules d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui sont distribués en fonction du nombre prévu	90 %	Annuelle	2,6	Bureaux nationaux Siège	Camp Non-camp
(6.2.1) % de pays notifiant l'existence d'une formation sur l'eau et l'assainissement dispensée à l'intention des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR	>75%	Annuelle	2,3,4,6	Bureaux nationaux	Camp Non-camp
(7.1.1) % d'estimations de la situation de l'eau et de l'assainissement entreprises au cours de la phase initiale de l'urgence	100 %	Annuelle	7	Bureaux nationaux	Camp Non-camp
(7.2.1) % d'interventions en faveur des réfugiés fonctionnant sur la base du SIS, tel que mis au point grâce aux rapports mensuels reçus par le HCR	100%	Mensuelle, Annuelle	7	Bureaux nationaux Siège	Camp en priorité, avec accent mis sur Non-camp
(7.3.1) % de camps/programmes opérant dans des environnements stables ayant évalué la portée et la qualité de leurs services d'eau et d'assainissements tous les 2 ans	100 %	Bisannuelle	7	Bureaux nationaux	Camp
(7.4.1) Nombre des programmes ayant mené des recherches opérationnelle définies en tant qu'investigations ponctuelles entreprises en vue d'apporter des informations utiles à la planification programmatique ou de résoudre des problèmes identifiés au sein des programmes	Variable	Annuelle	7	Bureaux nationaux Bureaux régionaux Siège	Camp Non-camp





**UNHCR**

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés